



## Problème de voisinage

-----  
Par coshise77

Bonjour,

J'ai emménagé il y a 4 ans.

J'ai deux chats .Un petit chemin passe devant la maison du voisin,j'avais demandé à ce voisin,si je pouvais poser des canisses ,pour pouvoir jouir de ce ce petit morceau de terrain.Il m'a donné son accord.Après l'avoir posé,le lendemain,il s'est présenté chez moi pour me dire de l'enlever.

Ce Monsieur veut ce bout de terrain pour lui et m'a demandé,plusieurs fois,si je pouvais le lui laisser.

J'ai un portail au bout de ce terrain ,si il le prend je n'ai plus d'accès.

Nous sommes tous deux locataires,des logement sociaux,le loyer est calculé en fonction de la superficie du logement.

En quoi le fait de poser quelque chose pour ne plus voir ce voisin qui épis tout pose problème ?

Il dit que ses plantes ne sont plus exposées au soleil?

J'évite de passer par là,c'est chez moi,mais je ne me sens pas chez moi.

J'ai deux chats qui sortent peux,mais lorsqu'il les voit sur ce chemin il les fait fuir,en leur faisant peur

Je me sens harcelé.

Merci d'avance pour vos conseils.

Cordialement.

coshise77

-----  
Par ESP

Bonjour

Si votre bailleur n'est pas en mesure de régler ce litige, renseignez vous auprès de l'ADIL..

[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[/url]

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Coshise,

Un petit chemin passe devant la maison du voisin

De quelle nature est ce petit chemin ?

Communal, chez vous, chez le voisin (avec droit de passage), partagé ...

Quand vous dites

si je pouvais le lui laisser

C'est qu'il est chez vous, sinon le voisin ne poserait pas la question ... Donc, si c'est chez vous, vous n'avez pas à lui demander le droit de poser une clôture. Par contre, si vous êtes locataire, il fallait demander au bailleur des logements sociaux.